

PROCES-VERBAL

de la

séance ordinaire du mardi 5 septembre 2023

Présidence: Federico Rapini - PrésidentOuverture: 20h00Appel: 44 membres présents, 9 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Philippe Blaser
Maud Carrard Gay
Baptiste Conti
Stefan Garrido
Nicolas Mivelaz
Guy Morier-Genoud
Carmelo Nicolo
Christian Scaiola
Giovanni Troccoli
Non Excusés
Anita Islami
Denis Mézentin

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. **Assermentation.**
2. Présentation du **Plan climat communal** par la Municipalité (*durée annoncée: 30-45 min*).
3. **Procès-verbal** de la séance du **20 juin 2023**.
4. **Communications** du Président.
5. **Communiqué** de la Municipalité N° 17.

6. **Dépôt Préavis municipal No. 35/2021-2026** : Demande d'un crédit d'étude pour la création d'un réseau de conteneurs pour la récolte des déchets ménagers et du tri sélectif. *Nomination d'une commission ad hoc (présidence PS, rapport PLR).*
7. **Dépôt Préavis municipal No. 36/2021-2026** : Demande d'un crédit d'étude pour investiguer sur les raisons de la présence de corrosion sur des embarcations au Port des Vernes. *Nomination d'une commission ad hoc (présidence V, rapport VL).*
8. **Dépôt Préavis municipal No. 38/2021-2026** : Demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. *Nomination d'une commission ad hoc (président PLR, rapport PS).*
9. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales CODEV – COCISE – COMED – CPUM
10. **Divers** et propositions individuelles.

1. Assermentation

En ouverture de séance le Président procède à l'assermentation de Mme Marie-Thérèse Hegetschweiler (V) en remplacement de M. Frédéric Schmalz (V).

2. Présentation du **Plan climat communal** par la Municipalité

La Syndique prend la parole pour présenter le Plan climat communal dont la nécessité est devenue une évidence. A Rolle, le premier engagement pour le climat fut celui du tri des déchets avec l'inauguration de la déchetterie en 2008. Ont suivi l'engagement de délégués à l'énergie en 2012 et l'obtention du label de l'énergie en 2016, réactualisé en 2022. En 2020 M. Arthur Petit du groupe PLR déposait un postulat intitulé « Pour que Rolle se dote d'un plan climat ». En août 2021 c'est au groupe des Verts de déposer une motion « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique ». L'établissement d'un plan climat, notifié dans le programme de législature, était également une évidence pour la Municipalité, raison pour laquelle elle a déposé en janvier 2022 une demande de crédit d'étude relative à l'élaboration d'un plan climat. Celui qui est présenté ce soir a pour objectifs de fixer des enjeux climatiques, de mettre en place des mesures concrètes, de compléter la stratégie politique énergétique communale adoptée en 2016 et mise à jour en 2022 dans le cadre du label Cité de l'énergie. L'objectif est de faire de Rolle une ville durable qui atteindra la neutralité carbone en 2050. Ce plan évolutif et itératif impacte tous les dicastères.

Mme Rod explique qu'il s'agit d'établir des objectifs quantifiables pour savoir où aller, et de réaliser un plan d'action sous forme d'une liste de mesures permettant d'atteindre les objectifs. Le plan d'action s'agrége à ce qui a déjà été fait pour l'obtention du label de l'énergie et il en est au stade de sa diffusion au moyen d'un rapport de 90 pages environ, rapport qui sera rendu public et disponible sur le site internet communal. Sa mise en œuvre débute dès à présent et durera jusqu'à ce que tous les objectifs soient atteints ; la population sera bien entendu impliquée et concernée. A l'échelle du territoire communal, l'énergie et la mobilité représentent plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre et ces deux volets seront donc très importants. Une autre grosse partie est celle de la consommation sur laquelle les moyens d'action sont plus difficiles car indirects et n'ont pas lieu sur le territoire rollois. Les émissions de CO₂ liées à l'administration représentent 1.7% des émissions totales de CO₂ du territoire rollois. La population et les entreprises du territoire rollois doivent vraiment être parties prenantes du Plan Climat. Deux temporalités sont identifiées avec des objectifs différents pour 2035 et 2050, et le plan rollois est aligné sur les plans fédéral et cantonal.

Il s'agit également de mettre en place une politique de réduction de la vulnérabilité en mettant en place une stratégie d'adaptation au changement climatique. Le plan climat comprend 46 mesures concrètes qui dépendent de 5 thématiques : Transversale – Adaptation – Consommation – Mobilité – Energie. Ce plan est voué à évoluer au fil des nouvelles lois, des aspects financiers et techniques.

Mme Ruchti prend la parole pour la partie Adaptation qui est destinée à réduire la vulnérabilité à la chaleur qui est l'un des impacts lourds à traiter. Plusieurs mesures seront prises dont l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'arborisation et de plantation durable, avec pour vision d'entretenir le parc arboré existant, l'intégration des plantations d'arbres au niveau urbain, et de renforcer la plantation d'arbres dans les espaces verts actuels, les cordons boisés, les parcs et la plage. L'objectif est la plantation de 200 arbres à l'horizon 2033 en fonction des analyses et de la pertinence par site. Lorsque les espaces d'ombre seront créés, il faudra préserver et renforcer les espaces verts et les surfaces non imperméabilisées. Il faudra végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles, y ajouter des espaces éducatifs de type potagers, et ajouter ce type de critères pour la réglementation de nouvelles constructions en donnant des indicateurs de surfaces perméables autorisées en ratio avec les surfaces imperméables strictement nécessaires. La renaturation de la ville ne passera pas que par la plantation d'arbres mais aussi par la renaturation et le développement des éléments de nature qui la parcourent, tels les cours d'eau. Rolle a la chance d'être traversée par de nombreux cours d'eau souterrains et canalisés. Par exemple, le Famolens qui se glisse discrètement sous la Grand Rue avant d'être conduit jusqu'au lac, pourrait se prêter à une renaturation. Il est envisagé la création de noues paysagères dans les zones où de forts ruissellements sont constatés, avec des captages dans des fossés drainants qui permettent de réalimenter les nappes phréatiques.

Mme Vollenweider évoque la partie Consommation sur laquelle on peut agir en privilégiant une alimentation locale et durable selon la saison, en favorisant les manifestations responsables qui consignent les verres et trient les déchets. On peut également agir en sensibilisant à la question des déchets, leur gestion et le zéro déchet, réduire le gaspillage et utiliser le « repair café » pour moins jeter. Il faudra prévoir de nouvelles directives et prendre soin de faire passer l'information à la population. Au niveau de la Commune des mesures sont déjà en place et les achats responsables sont privilégiés. A la bibliothèque différents ateliers « verts » sont prévus.

M. Walter indique que la partie Energie se décline en 15 mesures dont 9 mesures phares. Sur le territoire communal l'objectif est de préparer le développement du futur chauffage à distance, ce qui favorisera la diminution de production de CO₂ sur le territoire et permettra l'utilisation d'une énergie renouvelable pour les bâtiments communaux et bien d'autres. L'idée est de mesurer et de développer cette capacité au travers d'une planification énergétique territoriale qui porte sur l'assainissement potentiel et les capacités de production. Pour les bâtiments énergivores il faudra proposer des incitations, éventuellement des subventions, faire en sorte que les propriétaires investissent pour améliorer leur efficacité énergétique. Au niveau de l'administration, l'idée est d'utiliser toutes les surfaces disponibles pour poser des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.

Par rapport au plan climat, on en a déjà doublé ou triplé la quantité, et Enjeu avance aussi par une pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Martinet D et F. L'assainissement des bâtiments communaux passera aussi par le changement des fenêtres du Casino et du bâtiment communal qui sera raccordé au chauffage à distance. Le renouvellement de l'éclairage public passera par le Plan Lumière. Les éclairages des divers bâtiments communaux sont régulièrement remplacés par des led. Pour cette politique énergétique il faut des indicateurs et un suivi. L'idée actuelle est de passer de 8% d'approvisionnement de chaleur renouvelable à 50% à l'horizon 2035, peut-être 100% à l'horizon 2050. L'idée est aussi de multiplier par 3 la production photovoltaïque d'ici à 2026 pour l'administration communale et d'augmenter de 50% l'approvisionnement en énergie renouvelable pour la chaleur des bâtiments communaux et de diminuer l'indice énergétique des bâtiments communaux qui est de 101.7 kw/m² par année de 45% d'ici à 2035. Cela implique un gros effort d'isolation des bâtiments, surtout lorsqu'ils sont classés. Pour les collèges des Buttes et du Martinet, la pose de toiles antisolaires est étudiée car les cours d'écoles sont des îlots de chaleur très importants.

Mme Rod, au sujet de la Mobilité, informe qu'il s'agit de 10 mesures dont 4 sont phares. Sur ces 10 mesures, 7 devraient être entamées à l'horizon 2026 et 3 préavis déposés. Toutes ces mesures ont un objectif commun qui est de favoriser le report de la mobilité individuelle vers la mobilité active et les transports publics. Il s'agit d'identifier les endroits problématiques pour les piétons et les

cyclistes et de les corriger en mettant en œuvre des mesures ciblées. L'amélioration de la desserte urbaine en transports publics (Green Bus) est également prévue pour permettre aux rollois de vaquer à leurs activités quotidiennes sans utiliser de véhicules individuels. L'avantage de cette thématique est d'avoir de nombreux bénéfices clairs et identifiables par la population qui pourra y être impliquée. Les bénéfices sur la santé sont également à prendre en compte de même que l'impact sur la pollution chimique et sonore. L'indicateur clef de ces mesures de mobilité est le taux de motorisation dans la commune, à savoir combien de véhicules motorisés par mille/habitants ; à Rolle le chiffre de 2021 est de 566 véhicules, indice supérieur à celui de la moyenne cantonale qui est de 534.

La Syndique, au sujet de la thématique Transversale, relève que le plan compte 46 mesures concrètes dont 9 concernent la thématique Transversale. Il y a 5 mesures phares et 8 mesures seront réalisées d'ici à 2026 et seule la Révision du Plan d'Affectation Communal (PACOM) est programmée après 2035. La plupart de ces mesures concernent surtout la sensibilisation et la communication avec les citoyens, les entreprises et les employés. Un poste de délégué sera créé pour réaliser les mesures financièrement importantes et 3 préavis seront soumis.

Mme Bermejo Dubois demande quelles sont les mesures incitatives (récompenses, encouragements), qui sont prévues.

Mme Rod répond que les mesures sont classées par typologie telles les mesures réglementaires, d'incitation, de sensibilisation ; beaucoup seront des mesures incitatives, quelles que soient les thématiques. La politique de subventions sera remise à jour en lien avec le développement durable (mobilité, bâtiments...).

M. Dubuis remarque le gros travail effectué et demande quelle est la capacité totale des panneaux photovoltaïques installés sur la commune, et ce qui a été annoncé pour 2023.

Mme Rod réplique que ces renseignements figurent dans le rapport.

M. Founou remercie la Municipalité de son travail de présentation et de cet important pas en avant.

Mme Safi demande si les nouvelles subventions toucheront seulement les nouvelles poses de panneaux photovoltaïques ou également les panneaux solaires.

Mme Rod confirme que toute la politique de subventionnement sera revue pour déterminer ce qui sera le plus pertinent avec le plus d'impact climatique.

M. Ruchti demande si l'aide à d'autres pays, par exemple, est prise en compte dans le Plan Climat.

Mme Rod informe qu'il n'est pas prévu de mesures d'aide à d'autres régions ou d'autres pays, mais cela peut être un point de réflexion.

Le Président clôt la discussion sur ce point et fait ensuite part de son plaisir d'assumer la présidence du Conseil pour l'année à venir, et fait voter l'ordre du jour modifié par l'ajout de trois points : « Préavis de la Municipalité 2021-2026 N° 27 – Prolongation du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société coopérative d'habitation de Rolle pour la parcelle N° 759 » ; « Préavis de la Municipalité 2021/2026 N° 39 – « Arrêté d'imposition pour l'année 2024 » ; « Interpellation – Pour la pérennité de l'allée d'arbres sur la promenade des Grandes Buttes ». L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

4. Communications du Président

Le Président lit la lettre de démission du conseiller communal Frédéric Schmalz. Il fait ensuite respecter une minute de silence en hommage à Mme Lucette Schmutz qui fut longuement et fidèlement une conseillère communale socialiste ayant marqué les débats de son empreinte et de son accent chantant.

M. Paquet prend la relève et rend hommage à Mme Lucette Schmutz au nom du parti socialiste rollois.

Le Président lit ensuite la lettre d'une citoyenne rolloise se plaignant de la circulation dans le quartier de Bellefontaine et déplorant de ne pouvoir faire poser un radar à cet endroit.

Il poursuit par l'intention d'amélioration du site internet communal pour laquelle la secrétaire municipale aimerait recevoir des cas précis d'améliorations à prendre en compte. Un document partagé sera mis en place, permettant aux conseillères et conseillers de transmettre des cas précis pour un travail ciblé. Il évoque ensuite les diverses manifestations ayant eu lieu, tel les 125 ans du Sauvetage de Rolle et l'Abbaye de la Harpe.

5. Communications de la Municipalité

La Syndique, au sujet du recours contre la facture sociale 2019, indique qu'à fin juin l'UCV et l'ADCV ont validé la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. C'est une avancée mais elle n'est pas assez satisfaisante pour la Commune de Rolle. Elle a pu exprimer son mécontentement à ce propos au nom de la Municipalité rolloise mais a été minorisée avec Pully, Paudex, St-Prex, Crans-Céligny. Quelques jours plus tard l'arrêt du TF a été reçu, avec un plaisir extrême, et ceci l'a confortée dans son sentiment qu'il est légitime de se plaindre.

Mme Vollenweider fait remarquer que depuis le jour même il n'est plus possible de se parquer aux parkings provisoires le long de la promenade des Amoureux et sur la Place des Tilleuls.

6. Dépôt Préavis municipal No. 35/2021-2026 : Demande d'un crédit d'étude pour la création d'un réseau de conteneurs pour la récolte des déchets ménagers et du tri sélectif. *Nomination d'une commission ad hoc (présidence PS, rapport PLR).*

Les membres de la commission sont : M. Schatzmann (président) ; M. Hay (rapporteur) ; Mmes Carrard Gay, Gritli, Massatsch et MM. Celeschi, Cuendet. Préavis également traité par la Cofin.

7. Dépôt Préavis municipal No. 36/2021-2026 : Demande d'un crédit d'étude pour investiguer sur les raisons de la présence de corrosion sur des embarcations au Port des Vernes. *Nomination d'une commission ad hoc (présidence V, rapport VL).*

Les membres de la commission sont : M. Brandsma (président) ; M. Tschudin (rapporteur) ; Mme Gentile et MM. Garrido, Chappuis, Capriati, C. Bidlingmeyer. Préavis non traité par la Cofin.

8. Dépôt Préavis municipal No. 38/2021-2026 : Demande de crédit relative à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. *Nomination d'une commission ad hoc (président PLR, rapport PS).*

Préavis traité par la CPUM.

9. Dépôt Préavis municipal No. 27/2021-2026 : Prolongation du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société Coopérative d'Habitation de Rolle pour la parcelle N° 759.

Les membres de la commission seront : M. Anderegg (président) ; Mme Schlup (rapporteur) ; Mmes Renschler et Duhamel, MM. Balmer, Tschudin.

Mme Schlup fait remarquer que le PS a pris soin de ne pas nommer de membres faisant partie de la SCHRE afin d'éviter tout conflit d'intérêt mais constate que M. Morier-Genoud fait partie du Conseil d'administration de la SCHRE, ce qui est un motif de récusation.

M. Dubuis croit savoir que M. Morier-Genoud représente le Conseil Communal (la Commune) à la SCHRE et ne voit pas pourquoi il devrait se récuser.

M. Hay remarque qu'une société coopérative n'a pas de représentation du Conseil Communal, et M. Morier-Genoud représente le PLR qui est un coopérateur, ce qui est différent.

M. Gueissaz, qui siège également au Comité de gestion de la SCHRE, estime représenter la population rolloise et ne voit pas de conflit d'intérêt à ce stade. Il s'agit de servir les rollois.

M. Silvain stipule que M. Morier-Genoud fait partie du Comité de Direction de la SCHRE, de même que lui-même qui s'est abstenu de faire partie de ladite commission.

M. C. Bidlingmeyer, qui fait lui aussi partie de la SCHRE, estime que l'on ne peut pas à la fois être des deux côtés des décisions ; il lui semble évident qu'on ne peut pas être à un endroit et en représenter deux entités distinctes. Cela est plus juste et permet d'éviter d'éventuels recours par la suite. Il faut donner l'opportunité à la commission de se reconstituer.

M. Walter spécifie que c'est au Bureau de nommer les commissions, et en cas de changement de membres, le bureau peut nommer les nouveaux membres.

Le Président propose de valider la composition de la commission lors de la séance du mois d'octobre, après soumissions de nouveaux noms par les partis et de coordonner avec la Municipalité ensuite.

M. Joly précise que la Cofin se chargera également du traitement de ce préavis.

10. Dépôt Préavis municipal No. 39/2021-2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Préavis traité par la COFIN.

11. Interpellation: « Pour la pérennité de l'allée d'arbres sur la Promenade des Grandes-Buttes. »

M. Cuendet explique que cette interpellation a été inspirée par la tristesse de voir des arbres récemment abattus sur l'allée des Grandes Buttes et au coin de l'allée du Temple où ne subsistent que les drapeaux de la Coop, drapeaux au sujet desquels il s'est déjà exprimé.... Cette interpellation comprend un élément de question et un élément de proposition sous forme d'une résolution. Il demande tout d'abord à la Municipalité d'exposer en détail son plan pour le réaménagement de la Promenade des Grandes Buttes, s'il en existe un, et plus généralement de communiquer sa stratégie pour le renouvellement à long terme des zones arborisées avec des arbres anciens.

Mme Ruchti veut rassurer les conseillers car le maintien de la promenade des Grandes Buttes tient à cœur à la Municipalité. Le plan de quartier des Buttes/Jardins lors de sa création avait anticipé que certains travaux prêteraient certainement le maintien de quelques arbres, et avait inclus à son règlement la création d'un fonds de plantations, de maintien et de développement de la promenade des Grandes Buttes. C'est un objectif auquel la Municipalité ne se soustraira pas et les

études relatives au parc situé derrière la propriété Veyrassat ont déjà été amorcées. Ces études incluent le développement de ces arbres afin de s'assurer que le développement du parc et de ses futures plantations sera en harmonie avec la promenade des Buttes.

M. Cuendet est ravi de cette réponse et il a lu dans la presse qu'il y aura une compensation au niveau du parc adjacent. Pour lui le point important est l'allée d'arbres, raison pour laquelle il a proposé la résolution suggérant à la Municipalité de : consolider l'allée d'arbres le long de la Promenade des Grandes Buttes par la plantation immédiate de jeunes arbres selon le plan proposé, ou une adaptation suivant les conseils d'experts paysagistes, et de prévoir une stratégie à long terme pour le renouvellement de l'allée d'arbres le long de la Promenade des Grandes Buttes qui anticipe suffisamment tôt le remplacement de spécimens trop vieux ou malades.

M. Hay ne voit pas bien la différence entre ce qui est préconisé et ce que la Municipalité inclut dans son plan climat. Il y a évidemment un temps de latence entre une chute d'arbres et la replantation. C'est déjà dans la bonne direction, pourquoi aller plus loin ?

Mme Ruchti répète que des études ont déjà été lancées avec un paysagiste, qu'un premier projet a été soumis pour le Parc et la Promenade des Grandes Buttes qui ne peuvent être traités de façon dissociée, et l'aménagement du Parc faisant l'objet de dépenses, il fera l'objet d'une présentation devant le Conseil. Le débat se poursuivra donc à ce moment-là, le dépôt du préavis étant prévu d'ici à la fin de l'année.

M. Cuendet rappelle que l'interpellation concerne spécifiquement l'allée d'arbres sur la Promenade des Grandes Buttes et qu'il faut planter les jeunes arbres avant que les vieux ne soient abattus. Il est très satisfait de la réponse de la Municipalité qui a par ailleurs accepté l'interpellation.

12. Associations intercommunales

M. Tschudin, au sujet du SIDERE, fait remarquer qu'il n'y a pas eu de coupures d'eau cet été malgré la canicule parce que la première crépine au bout du tuyau a été remplacée, à environ 1,5 km au large et 40 m de profondeur, le bout au départ du tuyau étant rempli de moules quagga. Des mesures urgentes ont été prises en reprenant la vieille crépine et en plaçant une deuxième crépine à environ 25 m du bord. Le budget du SIDERE en a été bien sûr impacté.

M. Hay, pour région Nyon, fait partie d'une commission chargée d'étudier un préavis sur le registre des entreprises. C'est une obligation légale cantonale pour chaque commune de gérer son propre registre des entreprises. Le registre à Rolle est une catastrophe, de même que pour les autres communes du district, sauf peut-être Eysins. Le budget demandé au Conseil Régional est d'environ Fr. 130'000.- avec en plus un budget annuel pour le maintien à jour. L'idée générale est la suivante :

Le registre du commerce fédéral transmet ses informations au Canton qui les transmet à la région qui les transmet aux communes. Après le vote du préavis, Rolle devrait posséder un registre des entreprises à jour. L'ambition de Région Nyon est de disposer de beaucoup plus d'informations, mais il est fort probable que les entreprises ne rempliront pas de mises à jour chaque année.

Mme Vollenweider, pour la Cocise, ajoute qu'un courrier sera envoyé aux patrons d'entreprises afin de leur suggérer d'inciter leurs employés à suivre des cours de français, l'octroi du permis C étant soumis à plus d'exigences au niveau de langue. A ce jour 65 personnes sont inscrites aux cours qui ont repris en septembre.

13. Propositions individuelles et divers

M. Schatzmann prend la parole car il est obligé de dire que la volte-face opérée par la Municipalité vis à vis du défunt préavis municipal N° 37 concernant l'autorisation d'acquérir la parcelle 40 liée à son droit de préemption, l'a laissé stupéfait, déçu et plutôt fâché, sachant que ce n'est pas forcément sur le fond que ce revirement l'a choqué, mais sur la forme. Ce qui lui pose problème est que la prise de position de la commission des finances ait conduit à l'annulation de la séance extraordinaire prévue à cet effet, ce qui lui semble totalement inapproprié, voire bien peu démocratique. Lorsqu'un sujet aussi important que celui du patrimoine de la Commune est abordé, de surcroît qui concerne la question du logement à Rolle qui est une préoccupation majeure pour les jeunes rollois, la moindre des choses est d'ouvrir le débat, d'interroger l'ensemble du Conseil et pas uniquement la Commission des finances. L'organe décisionnel reste le Conseil communal et la décision initiale prise par la Municipalité de s'en remettre à lui était donc la bonne. Lorsqu'une Municipalité dispose d'une majorité aussi large qu'actuellement doublée d'une majorité au Conseil Communal, elle n'a a priori aucune crainte à avoir et devrait être en mesure de faire preuve d'un peu plus de courage, de constance et d'abnégation. En retirant son préavis, la Municipalité a créé un fâcheux précédent. Gouverner c'est prévoir et aussi prendre en compte ses erreurs. Il forme le vœu impératif que ce genre de situation ne se représente pas de sitôt.

M. Silvain revient également sur le préavis N° 37 et explique que l'opération présentée par la Municipalité était une chance qui n'a pas pu être saisie et qui aurait pu contribuer à maintenir la ville vivante. C'est dommage car de telles opportunités, situées au centre ville, grandes et saines au niveau financier, sont plutôt rares. Il pense que les mécanismes qui régissent le logement subventionné n'ont pas forcément été bien compris, de même que le fonctionnement de la coopérative et l'interprétation de la loi. Il cite un extrait du rapport de la Cofin : « *La CoFin constate qu'un effort important devra être fait par l'adjudicataire du DDP afin de remplir les critères*

permettant la réalisation des LUP sur 100% des logements conformément à la L3PL et faire diminuer les loyers moyens de 287 frs/m²/an à 250 frs /m²/an.».

Le Canton (SLOG) n'est pas là pour pénaliser, pour sanctionner, mais plutôt pour accompagner au mieux les projets. Il peut dans certains cas déroger. C'est le Canton qui détient la marge de manœuvre. On parle ici non pas de la loi mais de l'esprit de la loi. Ainsi il est vrai que le loyer moyen cité par la commission est de 287 francs. Ce n'est pas loin des 250 frs visés et ce n'est pas un objectif absolu. Une dérogation pouvait être admise. De plus les appartements les moins favorables auraient pu être extraits du calcul afin d'atteindre l'objectif d'avoir des LUP. Ceci a aussi été discuté avec le SLOG et admis car c'est le Canton qui fixe le montant à atteindre ainsi que le délai. Au sein de la coopérative se trouve un directeur, ancien banquier, qui n'aurait pas risqué de mettre la coopérative en difficulté, l'obligeant à rechercher des aides supplémentaires pour atteindre l'objectif. Cette opération était saine et dégageait même un bénéfice. Il cite à nouveau le rapport de la commission : *« Si l'adjudicataire du DDP fait la demande de création de logements subventionnés au canton (qui décide comme pour bien d'autres domaines) la commune devra suivre avec une subvention « paritaire » pour ces mêmes logements pendant 15 ans. Ceci a pour conséquences que la commune se verrait dans l'obligation de subventionner des logements qu'elle finance déjà par ailleurs, chose qui n'a jamais été présentée ni même évoquée.(...) »*

Le fait que le préavis présenté ne comporte aucune mention de ce risque financier montre que l'analyse et l'évaluation financière de l'opération n'a pas été menée avec suffisamment de rigueur. Et d'ajouter : Il paraît évident que sur l'ensemble de l'opération considérée, la commune ne couvrirait pas ses coûts ».

Avec une phrase comme celle-ci, nul doute que dans sa grande sagesse la commission ait voté à l'unanimité contre ce projet. Le problème c'est que c'est complètement faux !

Par le passé, la règle était que si la commune refusait l'octroi d'une subvention, le canton la refusait aussi. Aujourd'hui il en va différemment : si la commune refuse d'octroyer une subvention, rien n'empêche le canton de le faire ; ça c'est une chose mais le plus important c'est que la coopérative peut tout à fait se passer de subventions. Cela dépend du projet. Par exemple deux immeubles n'ont nécessité aucune subvention tout en offrant des LUP à 190 frs/m²/an pour l'un, guère plus pour l'autre. Il faut enfin savoir que l'Etat ou la Commune ne subventionne pas la Coopérative mais subventionne les loyers : la subvention vise à alléger individuellement les loyers. Il regrette que le Conseil n'ait pas eu l'occasion d'apporter ces explications lors d'un débat sur le préavis. La Municipalité en a voulu autrement.

M. Roland estime que ces derniers jours les conseillers ont été témoins d'un fait assez rare pour être relevé. Après une convocation à un Conseil extraordinaire pour débattre d'un préavis urgent, la Municipalité a décidé de faire volte-face et de le retirer suite au rapport négatif remis par la Cofin.

Ceci, bien que légal, est contre-productif. En effet, lors d'une procédure normale les rapports sont transmis au Conseil qui valide, amende ou refuse le préavis. Nier cette étape est un déni de démocratie qui est regrettable.

La Syndique explique que l'analyse complète du dossier ne s'est faite que sur 40 jours afin de pouvoir exercer le droit de préemption, de surcroît avec 3 chefs de services absents (services techniques, secrétaire municipale, finances). Le Municipal responsable du dossier était en vacances dès le lendemain du débat en Municipalité et sa remplaçante également indisponible durant une semaine. La Municipalité savait dès le début que le délai était trop court pour faire une analyse complète, raison pour laquelle lors de sa séance du 7 août, elle a à l'unanimité décidé que si le rapport de la Cofin était négatif, le préavis serait retiré, ce qui a donc été fait tel que décidé. La sagesse a parlé et elle est convaincue que prendre une décision sans en connaître tous les tenants et aboutissants est inacceptable, surtout lorsque les deniers publics sont engagés.

M. Joly prend la parole en tant que président de la Cofin pour préciser certains points. Pour traiter ce préavis en urgence au milieu de l'été la Cofin a disposé de 3 jours, et 3 jours pour poser des questions, obtenir des réponses, se poser des questions et prendre des décisions c'est bien court. Ce préavis était à tiroirs multiples, portait sur un montant de plus de 5 millions et il fallait s'assurer que le risque était couvert. Est-ce que pour la Commune cette opération était équilibrée ? Il défie quiconque de devenir un expert de la L3PL en 3 jours. Il corrèle le PM 27 au PM 37 par la question de la DDP, et cette nouvelle étude permettra de faire une étude moins contrainte par des délais et un débat pourra avoir lieu.

Mme Safi remercie la Municipalité pour les nouveaux jeux près du Port qui sont très fréquentés, ainsi que pour son soutien pour le sauna qui sera installé à partir du mois de novembre vers le Port des Vernes.

La Syndique fait remarquer que le soutien municipal à ce projet de sauna n'a pas encore été validé.

Mme Ruchti précise que ce sujet a été discuté et qu'une analyse faite par les services communaux est en phase finale pour une présentation et une formalisation. Son implantation et sa date de commencement n'ont pas encore été entérinées.

Mme Bermejo Dubois revient sur le sujet précédent car il faut apprendre de ses erreurs et aller de l'avant. La Municipalité fait un très bon travail, la Commission des finances également et ne restons pas sur une mauvaise ambiance alors qu'il faut travailler ensemble. Il y a d'autres projets qui arrivent et faisons un pas en avant plutôt que de rester sur du négatif.

M. Cuendet suggère, si le cas du préavis N° 37 se représente, de déjà élaborer un plan de bataille avec des étapes clairement mentionnées afin de pouvoir profiter dans les meilleures conditions des 40 jours à disposition.

M. C. Bidlingmeyer relève que les conseillers ont appris ce soir même que le parking de la Place des Tilleuls est fermé, mais qu'en est-il des marchands ? Devront-ils se déplacer vers la Coop ?

Mme Vollenweider confirme que pour l'instant les marchands restent à la Place des Tilleuls.

M. Hay revient sur les diverses interventions au sujet du PM 37 qui lui ont permis d'apprendre certaines choses. Il retient qu'il y a un conflit d'intérêt et qu'il n'y a pas beaucoup de sujets dans ce Conseil sans conflits d'intérêts, question à laquelle il faut réfléchir pour que la compréhension soit commune. Si on avait eu la démarche correcte pour le traitement de ce préavis, il eut fallu nommer une commission ad hoc composée de membres informés et non pas de membres qui découvrent les LUP et la L3PL. Il a pu avoir une discussion avec le syndic d'Eysins qui fait partie des rares communes qui a pu exercer son droit de préemption. Il faut vraiment faire intervenir des gens qui ont des compétences et des connaissances pour parvenir à un résultat qui tient la route. En terme de procédure pour la prochaine fois, il faut penser à la commission ad hoc et ne pas se museler sous prétexte du conflit d'intérêt.

M. Tschudin a récemment été interpellé au sujet des places de parc disparues... Il a été surpris de constater que dans les communications municipales cela n'était pas mentionné. Il pense que pour des mesures aussi sensibles que celles des places de parc, il est important que la population soit informée avant leur entrée en vigueur.

M. Panchaud a observé que du mobilier urbain était apparu à la plage et derrière la gare, ce qu'il trouve génial et il en remercie la Municipalité.

M. Founou salue la décision de la Municipalité de prendre acte et de ne pas faire opposition au changement d'affectation de Rivesrolle lors de l'enquête correspondante, et de tout mettre en œuvre pour que tout se passe bien pour la population et les migrants concernés.

M. Dubuis, selon les propos de Mme Bermejo Dubois, confirme qu'il faut aller de l'avant et précise que la Cofin avait déjà analysé un tel dossier et était donc préparée à ce sujet. Ce type de dossiers représente un exercice d'équilibre car il faut que la Commune en retire quelque chose mais pas trop. Les membres ont fait très attention à ce que l'équilibre soit bien respecté.

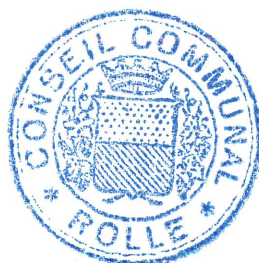
Evidemment la Cofin a déjà tiré les leçons de l'étude du préavis N° 37, et la prochaine fois elle sera mieux armée pour aller de l'avant avec de tels projets. Le rôle de la Commission est de faire en sorte que le projet soumis soit viable en premier lieu pour la Commune.

Le Président clôt la séance à 22h13.

Au nom du Conseil communal



Federico RAPINI
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire